



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations et prestations

Question écrite n° 25345

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dispositif de cotisation des professions libérales auprès de la sécurité sociale. Les cotisations des indépendants, artisans et commerçants semblent bien supérieures à celles versées par les salariés, pour un taux de remboursement et un droit à la retraite bien moindre. Comment peut-on accepter l'idée même que ces indépendants aient moins de droits, au nom de la solidarité nationale ? Il lui demande si elle entend intervenir afin de modifier cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25345

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 879